ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4439

Texte de la question

M. Maurice Adevah-Poeuf attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnes inscrites sur les listes complémentaires des différents concours de recrutement des professeurs du second degré. Tous les candidats inscrits sur liste complémentaire n'ont pas été intégrés dans les postes de l'éducation nationale. Sur les 230 personnes classées sur la liste complémentaire du Capes externe de mathématiques et reconnues aptes à enseigner à la rentrée 1997, seules 87 ont obtenu un poste. Il lui demande s'il est envisagé de procéder à l'intégration des personnes inscrites sur les listes complémentaires des concours de recrutement des professeurs. Il lui demande de lui préciser les modalités de ces éventuelles intégrations.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : M. Maurice Adevah-Poeuf
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4439
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3382
Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4646